

# LINK 2022

Plan d'actionnariat réservé aux salariés

## AGIR ENSEMBLE POUR UN AVENIR DURABLE

**PÉRIODE DE RÉSERVATION :**  
DU 22 SEPTEMBRE 2022 AU 12 OCTOBRE 2022



**engie**

Toute l'information sur  
[LINK.ENGIE.COM/2022](https://link.engie.com/2022)



# LINK EN BREF

## LINK VOUS PERMET D'ACQUÉRIR INDIRECTEMENT DES ACTIONS ENGIE VIA LE FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE (FCPE) LINK INTERNATIONAL<sup>1</sup>, À DES CONDITIONS PRIVILÉGIÉES EN CONTREPARTIE D'UN BLOCAGE DE 5 ANS.

Deux formules d'investissement vous sont proposées cette année. Vous pouvez ainsi prendre part à Link en choisissant la ou les formules qui vous correspondent en fonction de vos attentes, de votre budget et de votre sensibilité au risque.

### ✓ LES 2 FORMULES EN 1 CLIN D'ŒIL !

	LINK MULTIPLE	LINK CLASSIC
Garantie de l'apport personnel en euro <sup>2</sup>	✓	✗ Risque de perte en capital
Rendement minimum garanti de l'apport personnel en euro	✓ 2% par an	✗
Coefficient multiplicateur	✓ 16 <sup>3</sup>	✗
Actions gratuites	✗	✓ 200% de votre apport personnel jusqu'à 200 € 50% au-delà de 200 € jusqu'à 300 € Soit 450 € maximum
Prix de souscription	Prix de référence - 20%	Prix de référence - 20%
Bénéfice de la décote	✗ <sup>4</sup>	✓ Gain calculé à partir du prix de souscription
Bénéfice des dividendes	✗ <sup>5</sup>	✓
Durée de blocage	5 ans	5 ans

<sup>1</sup> Le FCPE Link International est un FCPE essentiellement investi en actions ENGIE. En conséquence, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de diversifier leur épargne.

<sup>2</sup> Cette garantie porte sur la valeur en euro de votre apport personnel. Une fois convertie en devise avec laquelle vous participez à Link 2022, elle pourrait ne pas vous permettre de récupérer 100% de votre apport personnel dans votre devise locale.

<sup>3</sup> Si l'évolution du cours de l'action ENGIE par rapport au prix de référence est favorable, vous recevrez un gain égal à 16 fois la hausse moyenne protégée de l'action ENGIE (plus d'informations en page 6)

<sup>4</sup> Dans le cadre du calcul des gains éventuels, vous renoncez au bénéfice de la décote.

<sup>5</sup> Dans le cadre du calcul des gains éventuels, vous renoncez au bénéfice des dividendes.



Deux formules  
vous sont proposées :  
Link Multiple  
et Link Classic

## ✓ QUEL EST LE PRIX DE SOUSCRIPTION ?

**Le prix est inconnu au moment où vous effectuez votre réservation.**

Vous investissez un montant en devise du pays dans lequel l'offre vous est faite.

Le nombre de parts que vous détiendrez dans le FCPE Link International sera déterminé en fonction du prix de souscription ainsi que du taux de change utilisé pour convertir votre investissement en euro, qui seront fixés et vous seront communiqués le 15 novembre 2022. Après cette date, vous aurez la possibilité d'annuler l'intégralité de votre réservation par formule pendant la période de révocation prévue à cet effet.

**Le prix de souscription est égal au prix de référence auquel on applique une décote de 20 %.**

*Dans le cadre du calcul des gains éventuels de la formule Link Multiple, vous renoncez au bénéfice de la décote.*

Le prix de référence est égal à la moyenne arithmétique des cours moyens de l'action ENGIE pondérés par les volumes échangés sur le marché Euronext Paris (*Volume-Weighted Average Price*) au cours des 20 séances de bourse du 18 octobre au 14 novembre 2022 inclus.

## ✓ UNE PÉRIODE DE BLOPAGE

Votre investissement est bloqué **5 ans**, soit jusqu'au 22 décembre 2027.

Veuillez consulter le règlement du PEGI et le Supplément local disponibles sur le site [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022) pour connaître les **cas de déblocage anticipé** applicables dans votre pays.

### **Attention :**

*L'action ENGIE étant cotée en euro à la bourse de Paris, pendant la durée de votre placement, la valeur de votre investissement variera selon les fluctuations du taux de change entre l'euro et votre devise. Ainsi, si l'euro s'apprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise augmentera. Inversement, si l'euro se déprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise diminuera.*

# LINK MULTIPLE

Apport personnel garanti  
Rendement minimum garanti de 2 %



## ✓ EN PARTICIPANT À LINK MULTIPLE, VOUS PROFITEZ :

### ■ De la garantie de votre apport personnel en euro

Vous avez la garantie<sup>6</sup> à l'échéance ou en cas de déblocage anticipé de récupérer 100 % de votre apport personnel en euro.

### ■ D'un rendement minimum garanti de 2 % par an sur votre apport personnel en euro

Quelle que soit l'évolution du cours de l'action ENGIE, vous avez l'assurance de bénéficier d'un rendement capitalisé de 2 % par an sur votre apport personnel en euro.

### ■ Ou d'un gain plus élevé que le rendement minimum garanti, si l'évolution du cours de l'action ENGIE est favorable

Si l'évolution du cours de l'action ENGIE par rapport au prix de référence est favorable, vous recevrez un gain égal à 16 fois la hausse moyenne protégée de l'action ENGIE<sup>7</sup>.

**Ce gain vous sera versé à la place du rendement minimum de 2 % par an, s'il s'avère supérieur.**

<sup>6</sup> Sauf dans certains cas exceptionnels tels que décrits dans les Termes et Conditions de participation à Link 2022.

<sup>7</sup> En cas de dividende exceptionnel ou de dividende majoré les salariés pourront bénéficier de la majoration du dividende à travers de l'amélioration de la performance.

Votre investissement  
est bloqué 5 ans,  
soit jusqu'au 22/12/2027  
sauf en cas de déblocage anticipé

## QUELLES SONT LES CONTREPARTIES DE LINK MULTIPLE ?

En contrepartie de la garantie et du multiple, vous renoncez :



- aux **dividendes éventuels** ;
- au bénéfice de la **décote de 20 %** : en pratique, le FCPE acquiert des actions ENGIE à un prix décoté, mais votre gain à l'expiration de la période de blocage sera calculé à partir du prix de référence et non du prix de souscription (prix de référence - 20 %). Vous ne bénéficierez donc pas de la décote dans le calcul de la performance éventuelle de l'action ;
- à **une partie de la hausse éventuelle du cours de l'action ENGIE** à l'échéance : la performance étant calculée sur la base de la hausse moyenne protégée du cours de l'action ENGIE constatée pendant la période de blocage et non sur le cours de l'action à échéance.

**Votre investissement est bloqué 5 ans, soit jusqu'au 22/12/2027, sauf en cas de déblocage anticipé.**

La valeur de votre investissement dépendra également de la fluctuation des taux de change des devises et pourra varier à la hausse comme à la baisse.



## COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Au début de l'opération**, et selon le montant de votre apport personnel et du complément bancaire permettant de multiplier par 10 l'apport personnel, un nombre de parts de FCPE vous sera attribué en fonction du prix de souscription.
- **À compter de la date de la réalisation de l'opération (22 décembre 2022)**, le cours de l'action ENGIE sera relevé une fois par mois, le 15<sup>ème</sup> jour calendaire du mois concerné (et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse précédent cette date), jusqu'à l'échéance des cinq années de blocage, soit 60 relevés. Ces 60 relevés permettent de déterminer une moyenne des cours de l'action ENGIE sur la période des 5 ans.
- **Si parmi ces 60 relevés, certains relevés sont inférieurs au prix de référence**, alors ces relevés ne seront pas pris en compte et seront remplacés par le prix de référence pour le calcul de la moyenne. Ainsi cette moyenne est dite « protégée ».
- **Cette moyenne sera ensuite comparée au prix de référence** pour obtenir la hausse moyenne protégée sur la période.
- **À la fin de la période de blocage de 5 ans ou en cas de déblocage anticipé**, vous recevrez la somme **la plus élevée entre** :
  - votre apport personnel en euro + la hausse moyenne protégée x 16 x le nombre de parts souscrites et
  - votre apport personnel en euro capitalisé grâce au rendement minimum garanti de 2 % par an.

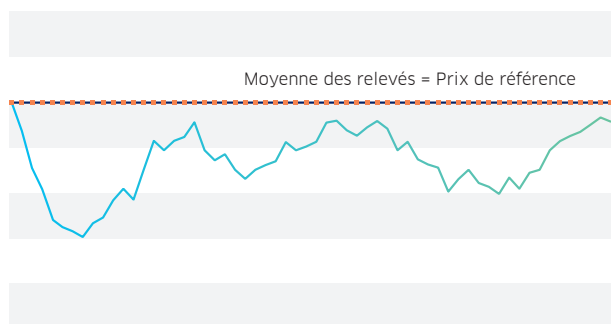
## ✓ COMMENT SONT CALCULÉS LA HAUSSE MOYENNE PROTÉGÉE ET LE GAIN ?

Hausse moyenne protégée = moyenne des relevés - prix de référence

**À l'échéance, il y a plusieurs situations possibles dont les deux suivantes :**

### CAS N°1

Si les relevés du cours de l'action sont en-dessous du prix de référence pendant toute la durée de l'opération



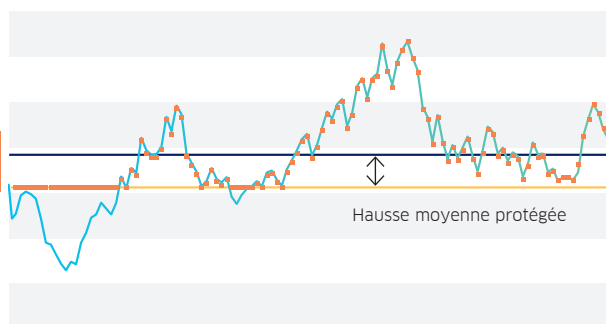
— Cours de l'action — Moyenne des relevés  
■ Relevés mensuels — Prix de référence

**La hausse moyenne protégée est nulle :**

Votre gain = 2 % par an capitalisé, soit 10,41 % sur 5 ans, sur votre apport personnel en euro

### CAS N°2

Si les relevés du cours de l'action sont en tout ou partie au-dessus du prix de référence pendant toute la période de blocage



— Cours de l'action — Moyenne des relevés  
■ Relevés mensuels — Prix de référence

**La hausse moyenne protégée est positive :**

Votre gain = La somme la plus élevée entre :

- 16 x hausse moyenne protégée x nombre de parts souscrites
- et
- 2 % par an capitalisé sur votre apport personnel en euro

Ces exemples ont pour but d'illustrer le fonctionnement de la formule et ne préjugent pas des performances futures de l'action.



Un simulateur est à votre disposition sur [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022)

## ✓ QUE DEVIENT VOTRE INVESTISSEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE DE BLOCAGE ?

En participant à Link Multiple, **vous détenez des parts du compartiment Link Multiple Int 2022 du FCPE Link International**. À la fin des 5 ans de blocage, vous ne bénéficierez plus de la garantie telle que décrite précédemment. Vous serez consulté(e) au plus tard deux mois avant la date d'échéance pour faire connaître votre choix entre :

- le remboursement de vos avoirs,
- le réinvestissement de vos avoirs vers le compartiment Link Liberty du FCPE Link International. Vos avoirs réinvestis ne bénéficieront plus de la garantie de Link Multiple.

En l'absence de réponse de votre part, le compartiment Link Multiple 2022 sera fusionné dans le compartiment Link Liberty du FCPE Link International après accord préalable du conseil de surveillance. Vous ne bénéficierez alors plus de la garantie en capital offerte par la formule Link Multiple.



# LINK CLASSIC



## ✓ EN PARTICIPANT À LINK CLASSIC, VOUS PROFITEZ :

### ■ D'une décote de 20 %

La décote de 20 % sur le prix de référence vous permet d'augmenter vos gains ou d'atténuer vos pertes éventuelles selon l'évolution du cours de l'action.

### ■ D'actions gratuites, livrées dans 5 ans, en fonction de votre investissement jusqu'à 450 €

Le Groupe vous attribue des actions gratuites en fonction du montant de votre investissement dans Link Classic conformément au règlement du Plan d'attribution gratuite d'actions Link 2022, selon la règle suivante :

VOTRE APPORT PERSONNEL	ACTIONS GRATUITES	
	REPRÉSENTANT UN POURCENTAGE DE VOTRE APPORT PERSONNEL	PLAFONNÉ À
Jusqu'à 200 € inclus	200 %	400 €
Au-delà de 200 € jusqu'à 300 € inclus	50 %	50 €
<b>Soit des actions gratuites d'une valeur maximale de</b>		<b>450 €</b>

Avec un versement de 300 €, vous bénéficiez du nombre maximal d'actions gratuites.

Le nombre total d'actions gratuites est déterminé sur la base du prix de souscription payé au moment de votre participation à Link 2022 et arrondi au nombre entier inférieur.

Un simulateur est à votre disposition sur le site [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022).

Les actions gratuites vous seront livrées dans 5 ans<sup>8</sup> (dans le FCPE Link International<sup>9</sup>) à condition que vous n'ayez pas démissionné du Groupe avant le 31 août 2027.

<sup>8</sup> La livraison anticipée est possible en cas de décès ou d'invalidité conformément au règlement du Plan d'attribution gratuite d'actions Link 2022 disponible sur le site [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022).

<sup>9</sup> Les actions gratuites seront apportées dans le FCPE Link International sauf si, au moment de la livraison, il apparaît plus opportun à Engie de prévoir une autre modalité (e.g. procéder à une inscription des actions dans un compte nominatif individuel).

Votre investissement est bloqué  
5 ans, soit jusqu'au 22/12/2027  
sauf en cas de déblocage  
anticipé



Un simulateur est à votre  
disposition sur  
[link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022)

## ✓ GRÂCE À VOS INVESTISSEMENTS, VOUS BÉNÉFICIEZ :

### ■ Des dividendes éventuels

Les éventuels dividendes et produits attachés à chaque action seront réinvestis dans le compartiment Link Classic 2022 du FCPE Link International augmentant ainsi la valeur de vos avoirs.

Après deux années de détention des actions, le FCPE pourra bénéficier, le cas échéant, du dividende majoré de 10 %, ce qui augmentera davantage la valeur de votre investissement.

### ■ D'un gain potentiel

L'éventuel gain<sup>10</sup> correspond au prix de rachat de vos parts valorisées selon le cours de l'action ENGIE + valeur de vos actions gratuites - montant de votre apport personnel<sup>11</sup>.

**Votre gain potentiel tient compte des dividendes éventuels qui seront automatiquement réinvestis dans le FCPE et augmenteront la valeur de vos avoirs et de la fluctuation des taux de change des devises et pourra varier à la hausse comme à la baisse.**

## ✓ QUELLES SONT LES CONTREPARTIES DE LINK CLASSIC ?

■ **Votre investissement suit le cours de l'action à la hausse comme à la baisse**, votre investissement comporte donc **un risque de perte en capital**.

En effet, en fonction du cours de l'action au moment du remboursement de vos avoirs, la valeur de ceux-ci pourrait être inférieure à votre apport personnel.

■ **Votre investissement est bloqué 5 ans**, soit jusqu'au 22/12/2027, sauf en cas de déblocage anticipé.

■ **La valeur de votre investissement dépendra également de la fluctuation des taux de change des devises et pourra varier à la hausse comme à la baisse.**

## ✓ QUE DEVIENT VOTRE INVESTISSEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE DE BLOCAGE ?

En participant à Link Classic, **vous détenez des parts du compartiment Link Classic 2022 du FCPE Link International**.

À la fin des 5 ans de blocage, vous aurez le choix entre :

■ conserver vos avoirs dans le compartiment Link Classic 2022, vos avoirs sont disponibles et vous avez la possibilité d'en demander le remboursement à tout moment.

■ demander le remboursement total ou partiel de vos avoirs.

Les actions gratuites vous seront livrées dans 5 ans<sup>12</sup> à condition que vous n'ayez pas démissionné du Groupe avant le 31 août 2027. Vous pourrez en vendre tout ou partie librement à partir du 22 décembre 2027.

<sup>10</sup> Avant impôts et charges sociales.

<sup>11</sup> Ajusté, le cas échéant, de l'impact des impôts ou contributions sociales acquittés dans le cadre de Link Classic, tel que détaillé dans le Supplément Local.

<sup>12</sup> La livraison anticipée est possible en cas de décès ou d'invalidité conformément au règlement du Plan d'attribution gratuite d'actions Link 2022 disponible sur le site [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022).



# LES MODALITÉS

## ✓ QUI PEUT PARTICIPER ?

- **Tous les salariés** possédant un contrat de travail au 18 novembre 2022 avec une société incluse dans le périmètre de l'offre Link 2022 et adhérente au PEGI d'ENGIE et ayant au moins trois mois d'ancienneté, consécutifs ou non, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 18 novembre 2022.

## ✓ QUELS SONT LES MOYENS DE PAIEMENT ?

Pour connaître les moyens de règlement pour l'opération Link 2022, veuillez-vous renseigner auprès de votre Link manager local.

## ✓ UN CADRE FISCAL PROPRE À VOTRE PAYS

Selon votre pays de résidence, vous pouvez être soumis à l'impôt sur le revenu ou aux contributions de sécurité sociale à différents moments de votre investissement dans Link 2022 (participation, versement des dividendes...).

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Supplément local de votre pays disponible sur [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022).

## ✓ QUEL MONTANT POUVEZ-VOUS INVESTIR ?

Vous choisissez librement le montant que vous souhaitez investir dans Link, dans les limites suivantes :

### ■ **Au minimum :**

Votre apport personnel est au moins de 10 € dans Link Multiple ou Link Classic.

### ■ **Au maximum :**

L'ensemble de vos versements dans Link 2022 ne doit pas dépasser 25 % de votre rémunération annuelle brute 2022 (y compris primes, bonus...).

**Des règles spécifiques de calcul du plafond du quart de la rémunération sont applicables en cas de participation dans la formule Link Multiple. Un simulateur est à votre disposition sur le site [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022).**

*À noter : le montant réservé sera un montant en euros.*

*Le taux de change définitif sera fixé après la réservation et vous sera communiqué le 15 novembre 2022, en même temps que le prix de souscription. Pour vous aider dans votre réservation, un taux de change provisoire indicatif vous sera donné vous permettant de faire l'estimation du montant de votre investissement en devise locale.*

## ✓ QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SUR-INVESTISSEMENT ?

Le nombre total d'actions proposé dans le cadre de Link est constitué d'une enveloppe globale de 17 millions d'actions, avec une sous-enveloppe de 135 millions d'euros pour la formule Link Multiple 2022.

Pour chacune des enveloppes, si le total des actions demandées était supérieur au plafond de l'enveloppe, le pourcentage de dépassement de l'enveloppe concernée sera déterminé (le **Pourcentage de Dépassement**). **Les demandes de participation seraient réduites** selon les modalités ci-dessous. La réduction sera opérée en priorité sur l'enveloppe ayant le plus grand Pourcentage de Dépassement :

Il sera procédé à la division du montant maximum de l'enveloppe concernée (en euros ou en actions) par le nombre de participants dans cette enveloppe, afin d'obtenir un montant moyen qui sera servi par participant (le **Montant Moyen Servi**) :

- I. Toutes les demandes d'un montant inférieur ou égal au Montant Moyen Servi seront intégralement servies (sous réserve d'une éventuelle réduction telle que visée au III ci-dessous) ;
- II. Toutes les demandes d'un montant supérieur au Montant Moyen Servi seront servies dans un premier temps à hauteur du Montant Moyen Servi ;
- III. Il sera procédé dans un second temps pour la partie du montant supérieur au Montant Moyen Servi à une réduction proportionnelle par application d'un taux de service déterminé en fonction du nombre d'actions de l'enveloppe restant à attribuer par rapport au nombre d'actions demandées au-delà du Montant Moyen Servi ;

Si après cette réduction, une ou deux enveloppes sont toujours en dépassement, les règles de réduction visées ci-dessus seront appliquées à nouveau.

## ✓ COMMENT PARTICIPER ?

Participez en quelques clics :

- 1) **Connectez-vous** au site [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022).
- 2) **Cliquez** sur le bouton « Souscrire à Link ».
- 3) **Connectez-vous** grâce à votre identifiant reçu par e-mail.
- 4) **Prenez connaissance des conditions juridiques** de participation à Link.
- 5) **Remplissez l'écran de réservation** et n'oubliez pas de valider votre réservation.
- 6) **Téléchargez** votre confirmation de souscription.

## ✓ PLUS D'INFORMATIONS

- Sur [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022),
- En vous adressant à votre Link manager



# LE CALENDRIER

Du 22 septembre 2022 au 12 octobre 2022 inclus, vous pourrez effectuer votre réservation à prix inconnu sur [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022)

1

## **PÉRIODE DE RÉSERVATION : DU 22 SEPTEMBRE 2022 AU 12 OCTOBRE 2022 INCLUS**

Vous pourrez effectuer votre réservation à prix inconnu sur le site [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022) ou en remplissant un bulletin papier.

2

## **FIXATION DU PRIX D'UNE ACTION ENGIE : LE 15 NOVEMBRE 2022**

Le prix de souscription ainsi que le taux de change pour convertir votre investissement en euros vous seront communiqués sur le site [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022), notamment.

3

## **PÉRIODE DE RÉVOCATION : DU 16 AU 18 NOVEMBRE 2022 INCLUS**

Vous pourrez annuler 100 % de votre réservation sur une ou les deux formules en ligne ou en remplissant le bulletin de révocation disponible sur le site [link.engie.com/2022](https://link.engie.com/2022). Pour chaque formule, les révocations partielles ne sont pas autorisées.

À l'issue de cette période et en l'absence de révocation, votre réservation sera considérée comme une participation définitive et irrévocable.

*Attention !*

*À noter que durant cette période, si vous n'avez pas fait de réservation, vous pouvez participer à Link Classic et Link Multiple dans la limite globale de 2,5 % de votre rémunération annuelle brute 2022.*

4

## **RÉALISATION DE L'OPÉRATION : LE 22 DÉCEMBRE 2022**

Dans les semaines suivant la réalisation de l'opération, Amundi ESR, le teneur de compte du PEGI ENGIE, vous adressera une confirmation de votre investissement comportant le nombre de vos parts du FCPE Link International dans chaque compartiment correspondant à chaque formule.



### **AVERTISSEMENT « U.S. PERSON » :**

Le FCPE proposé dans Link n'est pas ouvert à la souscription pour les résidents des États-Unis d'Amérique. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au règlement et au document d'information clé pour l'investisseur du FCPE Link International.

### **AVERTISSEMENT POUR LES RESSORTISSANTS RUSSES / BIÉLORUSSES ET LES PERSONNES PHYSIQUES RÉSIDANT EN RUSSIE OU EN BIÉLORUSSIE :**

en vertu des dispositions du règlement (UE) no 833/2014 et du règlement (UE) no 765/2006, tel que modifié, l'offre LINK 2022 n'est pas ouverte aux ressortissants russes et aux personnes physiques résidant en Russie, ni aux ressortissants biélorusses et aux personnes physiques résidant en Biélorussie, sauf s'il s'agit de ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou de personnes physiques titulaires d'un permis de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

#### **ENGIE**

1, pl. Samuel de Champlain, Faubourg de l'Arche  
92930 Paris La Défense Cedex, France

[www.engie.com](http://www.engie.com)

